Flash info

La Défense, le 29 juin 2026

Cher(e)s collègues,

Quelques infos RH et sur l'activité du SCPN :

- Mutations :

Le 2ème mouvement général de mutation a donné lieu à une réunion bilatérale du SCPN avec monsieur le directeur général de la Police nationale, le 10 juin dernier et à une diffusion du télégramme des résultats le 16 juin.

Un mouvement ponctuel est en cours, qui donnera lieu à une bilatérale avec le DGPN le 24 juillet ; les résultats officiels de ce mouvement seront donc diffusés les jours suivants.
Nous vous rappelons qu'il n'y aura pas de 3ème mouvement général de mutations cette année, en raison des élections professionnelles se tenant début décembre.

A l'occasion du MG2, nous avons exprimé notre souhait de voir une application des règles de gestion et du statut du CCD uniforme au sein de la Police nationale, respectueuse des grades, des nomenclatures et des parcours de carrière (lien du Flash info "un corps unique, des règles uniques").

- ICL / nomenclature / charte de gestion du CCD :

  • ICL : La parité syndicale a échangé ces dernières semaines avec la DRHFS au sujet des 50 prochaines ICL (mises en œuvre en théorie à partir du 1er juillet mais dont la mise en paiement ne sera effective pas avant septembre au mieux).

  Le SCPN a défendu le critère premier de l'ICL, à savoir le défaut d'attractivité du poste pouvant en bénéficier ; à ce titre certains choix interrogent, visant des postes sommitaux pour lesquels l'attractivité n'est pas un problème. De la même façon, cibler une ICL sur un poste afin d'attirer un candidat fléché, dévoie le dispositif de l'ICL avec des considérations *intuitu personae*.

  • La charte de gestion du CCD : la DRHFS a convié la parité syndicale afin de présenter ce texte ayant pour but de promouvoir une culture de gestion faite de transparence et d'équité, souhaitant concilier les aspirations individuelles et les exigences de l'administration.
  Nous ne pouvons que souscrire à une telle volonté mais sommes à ce stade dubitatifs quant à son application concrète, le dialogue social démontrant ces derniers mois des pratiques bien éloignées des principes d'équité et de transparence, ainsi qu'une absence d'uniformité dans l'application des règles de gestion.

  • Révision annuelle de la nomenclature : toutes les directions ont transmis leurs souhaits en la matière, avec leur argumentaire en cas de demande de baisse ou de hausse de niveau. En l'espèce le choix d'une direction de la préfecture de police d'abaisser de deux niveaux un poste "pour le rendre plus attractif" (sic) génère une incompréhension totale et traduit une politique RH à très court terme, tordant la nomenclature afin de l'adapter au profil fléché.

  Une réunion à la DRHFS s'est tenue le 16 juin dernier, à l'occasion de laquelle le SCPN a pu faire part de ses observations et souhaits sur certains postes.

  Nous tiendrons au courant les collègues concernés par d'éventuels changements et serons attentifs à ce qu'aucun d'entre eux ne soit lésé à l'occasion de cette révision.

- **Actualité du SCPN :**

- Le secrétariat général du SCPN est allé à la rencontre de nos collègues à Lyon le 02 juin, Rennes le 04 juin et Nice le 09 juin.

Nous remercions chaleureusement tous les collègues présents en nombre, représentant toutes les filières. Ces rencontres nous permettent d'orienter nos actions et relayer vos attentes, au-delà de nos contacts quotidiens et de vos retours aux sondages que nous diffusons.

Nous viendrons à votre rencontre dans les Yvelines le 07 juillet , en Seine-et-Marne le 08 juillet, ainsi qu'au contact de nos collègues affectés en directions nationales et cabinet DG le 09 juillet.





- Participation du SCPN le 10 juin à la table ronde organisée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, relative au projet de loi RIPOST.

Nous avons profité de cet entretien pour rappeler l'inflation procédurale ayant fragilisé la filière judiciaire, la forme ayant pris le pas sur le fond.

A force d'ajouter des normes et du formalisme, le système a progressivement retiré du temps, de l'autonomie et de l'initiative aux enquêteurs (qui veulent faire des enquêtes et pas seulement des procédures).

Vous pouvez compter sur le SCPN pour interpeller les décideurs politiques à l'occasion des prochaines échéances nationales, étant persuadés que si l'on ne renverse pas la table sur ce sujet, d'autres actualités dramatiques viendront nous rappeler cruellement une réalité subie par les policiers et les victimes.

- **Interventions du SCPN dans les médias :**

  * Frédéric LAUZE au sujet de la violence des mineurs (CNews, 25 juin),

  * Anouck FOURMIGUE sur le narcotrafic (journal Ouest France, le 20 mai) et sur le décret relatif aux pouvoirs des préfets (journal l'Humanité, le 23 juin).

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI**